

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par
Mme Bonnet et M. Cordier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« et la sécurité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les nouvelles technologies, en particulier les drones, permettent de traiter les cultures sans risquer de mettre en danger les agriculteurs dans les territoires abrupts, comme c'est parfois le cas lors des traitements terrestres.
Cet amendement propose donc de rappeler l'intérêt des drones pour la sécurité en plus de la santé humaine.